



BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

N°166 sup2 - FEVRIER 2010 CPPAP 0710S 07531 ISSN 1241-4816 Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 €

Edito: CONTRACTUALISATION, 80%, droit des personnels... le SNUipp rencontre l'IA37

Cinq délégués du personnel du SNUipp37 ont été reçus pendant plus de 2 heures en audience par M. l'Inspecteur d'Académie sur de nombreux sujets (pages 2 et 3). La question de la contractualisation a occupé une grande partie de cette audience. Nous avons demandé à l'IA de nous expliquer le sens des différentes circulaires qu'il avait envoyées (contractualisation, suites des évaluations Cm2 ...) qui comportent de nombreux termes venant du monde de l'entreprise (contrats de 3 ans, objectifs chiffrés, graphiques avec écarts types à atteindre, gestion des ressources humaines...). Nous avons souligné l'incompréhension de la profession par rapport à ces références à des techniques managériales qui n'ont pas leur place dans l'école publique. L'école, la lutte contre l'échec scolaire ne peuvent se penser en des termes de rentabilité et de chiffres. (lire suite pages 2 et 3)

Paul AGARD
Secrétaire départemental

**>> MOUVEMENT 2010
ouverture prévue du serveur
du 19 mars au 1 avril
PUBLICATION SPECIALE
DU SNUipp37 A COMMANDER**

**>> REUNIONS
D'INFORMATION SYNDICALE
AIDE AU MOUVEMENT
MERCREDI 24 MARS
9H-12H et 14h-17h
dans nos locaux ST AVERTIN
SAMEDI 27 MARS 9H 12H
dans nos locaux ST AVERTIN**

**>> GREVE MARDI 23
MARS TOUTES ET TOUS,
MOBILISONS-NOUS**

SOMMAIRE :

P 1 : edito
P 2 : audience IA 37
P 3 : suite audience IA37 et mouvement 2010
P4 : grève du 23 mars et fiche contrôle temps partiel
Encart : enquête

Directeur de publication: Gilles Moindrot N° Commission Paritaire 0710S 07531 ISSN 1241-4816 Imprimé par nos soins prix 0.20 €. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

INFOS SYNDICALES COMMENT PARTICIPER?

L'info syndicale le mercredi ou le samedi matin

Il suffit d'aviser votre IEN de votre participation à une réunion.

Les 3 heures pourront être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique ou des 24 heures de concertation. Il suffira de l'indiquer sur la feuille individuelle des 108 heures. Vous trouverez la lettre ci-contre et en word sur notre site.

Lettre à télécharger sur notre site <http://snuipp37.fr>

Ecole ...
Mmes, M
M, Mme l'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription
objet : exercice du droit syndical (décret du 28 mai 1982)

monsieur l'Inspecteur,
Nous avons l'honneur de vous informer que nous assisterons le à une demi-journée d'information syndicale.
Veuillez croire, M. L'IE, à l'assurance de notre considération.

REUNIONS CANTONALES AIDE AU MOUVEMENT :

**JOUE LES TOURS :Lundi 22 17H école Blotterie
CHINON Jeudi 25 17h30 école mat Prévert
MONTLOUIS : Jeudi 25 17h ec élém GERBAULT**

**TOURS NORD Jeudi 25 17h école mat BERT
AMBOISE mardi 23 mars 17h école de NAZELLES
LOCHES jeudi 25 école mat SARRAUTE**

Suite audience

> Contractualisation

Pour M. l'IA, il s'agit de lutter contre l'échec scolaire en définissant 3 ou 4 objectifs (par circonscription) qui seront à améliorer sur une période de 3 ans. Ces objectifs sont définis au sein de chaque circonscription par une équipe de directeurs choisis par l'IEN. L'ensemble des directeurs de la circonscription est ensuite informé lors d'une réunion plénière.

Pour le Snuipp, ce n'est pas aux directeurs d'endosser la charge et la responsabilité d'un tel dispositif. L'ensemble de la profession doit pouvoir s'exprimer librement sur ce dispositif, les objectifs à définir et les moyens pour y parvenir. Le choix des objectifs se fait en fonction des résultats aux évaluations CE1 et CM2 ce qui permet de définir un point de départ et une évolution chiffrée à atteindre en 3 ans. Cette méthode est liée à une politique du rectorat qui fixe pour plusieurs items des résultats chiffrés à atteindre chaque année (voir doc sur notre site). La formation continue sera construite autour de ce dispositif qui se base sur l'ensemble des moyens (programmes, APE, stages, RASED, maîtres surnuméraires ...). Ainsi les 3 priorités de M. l'IA, sont d'atteindre 100% de lecteurs en fin de CE1, baisser d'1/3 le nombre d'élèves en échec à l'entrée en 6^{ème}, 100% de réussite en LV.

Et si les objectifs ne sont pas atteints, que se passe-t-il ?

Pour M. l'IA, il n'est pas question de parler de sanction mais de trouver d'autres démarches pour les atteindre. Sur la question de la liberté pédagogique, il nous a indiqué qu'il n'était pas question de la remettre en question.

Nous avons indiqué que si nous partagions cette même ambition de faire réussir tous nos élèves, nous ne pouvions pas, par contre, souscrire aux choix et moyens employés.

La forte hausse des effectifs, les nouveaux programmes, l'allongement de journée, la suppression de postes dont de RASED, suppression de la formation... nous font très clairement craindre un affichage en positif qui masquerait la situation des élèves en grande difficulté (qui sont de plus en plus nombreux) et des choix qui se feraient aux dépens des élèves : être lecteur c'est bien plus que savoir déchiffrer!

Nous refusons également l'individualisation de la performance et des carrières. Ce sont par des choix collectifs que nous pourrions répondre aux enjeux de l'école.

En tant que professionnel, nous de-

vons nous aussi pouvoir parler des conséquences de ces réformes et construire des solutions afin de lutter efficacement contre l'échec scolaire. Le SNUipp37 vous propose une nouvelle enquête afin de faire un état des lieux des apprentissages et des conditions de travail (voir encart).

> Stagiaires 2010 et maîtres formateurs

Le département aura une dotation de 56 stagiaires pour la rentrée 2010. M. l'IA, nous a indiqué vouloir leur bloquer des postes qui se libéreront après la phase du mouvement des titulaires. Ils ne seraient donc plus nommés pour la grande majorité sur 4 décharges de collègues à 80%. Pendant la période de septembre aux vacances de la Toussaint, ils seraient en doublette dans leur classe avec un maître formateur (qui lui serait remplacé par des collègues en surnombre à la rentrée).

Le dossier est loin d'être clos, les premiers échanges que nous avons eu avec des IMF, mettent en évidence de nombreuses difficultés. Nous reviendrons sur ce dossier.

DROITS DES PERSONNELS : ON AVANCE !

> 80% pour temps partiel de droit

Nous avons indiqué l'inquiétude de nombreux collègues à la lecture de la circulaire qui laisse à craindre une augmentation importante des refus.

M. l'IA, nous a indiqué que le 80% « coûtait » 18 postes (180 collègues concernés), mais qu'il était aussi particulièrement attentif aux demandes des enseignantes qui ont des enfants de moins de 3 ans.

Sans nous répondre clairement, nous avons compris qu'il n'y aurait pas une hausse importante des refus.

Nous invitons chaque collègue à nous retourner l'enquête (p4) et à nous contacter en cas de refus.

> 80% de droit en cours d'année

Nous avons indiqué le caractère illégal de la circulaire qui interdit ce droit. Un refus ne peut se faire qu'à la suite d'un entretien avec l'IEN. Nous avons aussi souligné les conséquences importantes (financières, organisation...) pour la vingtaine de collègues qui demandent à disposer de ce droit en cours d'année. M. l'IA, nous a indiqué entendre nos remarques et réfléchir à ce dossier. A suivre donc.

> ISSR des TRS

M. l'IA va répondre par la négative à chaque recours gracieux. Le SNUipp va donc aider les collègues dans les démarches en direction du tribunal administratif. Nous invitons les collègues qui

ne l'ont pas encore fait à nous contacter.

> Retrait sur salaire pour trop perçu

M. l'IA nous a indiqué que maintenant pour chaque retrait sur salaire, les collègues concernés auraient un courrier avec une proposition d'échéancier. Nous avons rappelé la jurisprudence qui ne permet des retraits que sur les 4 derniers mois.

Nous invitons les collègues concernés à nous contacter pour faire un recours gracieux.

> Feuilles de salaire

A la demande du SNUipp37, M. l'IA nous avait indiqué réfléchir à une solution pour faire respecter la confidentialité des feuilles de salaire.

Lors de l'audience, il nous a indiqué qu'elles seront maintenant pliées en 2 et agrafées.

> Cellule d'écoute et d'aide en direction des personnels

Le SNUipp37 avait sollicité M. l'IA et la MGEN37 pour la mise en place d'une structure d'aide et d'écoute dans le cadre du réseau PAS départemental (voir précédent ecol'infos).

La MGEN37 nous a indiqué son accord, ainsi que M. l'IA lors de cette audience.

Cette structure pourrait prendre la forme dans un premier temps d'un numéro de téléphone permettant de contacter une personne ressource en cas de difficulté personnelle ou professionnelle et de 3 rendez-vous avec un psychologue pour définir les suites à donner afin de venir en aide au collègue.

Le SNUipp37 remercie les dizaines de collègues qui ont signé la pétition. Nous allons particulièrement suivre ce dossier et allons essayer de développer d'autres dispositifs.

> Observatoire des conditions de travail

Le SNUipp37 avait sollicité M. l'IA pour la mise en place d'un observatoire des conditions de travail dans le cadre du Conseil d'Hygiène et de sécurité départemental.

Nous avons renouvelé cette demande lors de l'audience. Nous proposerons rapidement à M. l'IA une première étape pour la mise en place de cet Observatoire.

> Cellule d'urgence en cas de situation traumatique

L'actualité nous montre que malheureusement des situations dramatiques peuvent toucher les écoles, les personnels et les élèves.

Le SNUipp37 a sollicité, il y a plusieurs semaines M. l'IA, pour que les écoles disposent d'un dispositif pour répondre rapidement à une telle situation.

M. l'IA, nous a indiqué y travailler et qu'il

Vous aurez bientôt un numéro de téléphone pour joindre notre hiérarchie même le week-end.

> Droit syndical

Le SNUipp37 organise chaque année plusieurs stages syndicaux sur une journée. C'est un droit, limité il est vrai, par les moyens de remplacement. Une lettre de M. l'IA nous faisait craindre (renforcée par le refus d'IEC de remplacer des collègues 4 semaines avant le stage) qu'il voulait limiter ce droit. M. l'IA nous a indiqué qu'il mettrait tous les moyens disponibles le jour du stage pour remplacer les collègues. Le stage direction du 23 mars est annulé en raison de la grève, nous travaillons sur une autre date. Prochain stage pour les collègues de l'ASH le 27 avril.

> médecine du travail

Le SNUipp a expliqué la campagne qu'il a lancée en direction du médecin de prévention du rectorat. Plusieurs dizaines de collègues ont déjà demandé l'application du droit. Il nous faut poursuivre cette campagne. A suivre donc.

>> CAPD

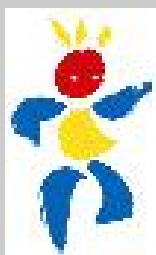
18 mars : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école, Liste d'accès aux fonctions de conseiller pédagogique

Départs en stage de formation au CAPA-SH

18 mai : Congés de formation professionnelle, Postes adaptés, Demandes de travail à temps partiel
Accès au corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude, Avancement à la hors-classe des PE (sous réserve)

25 mai Mouvement phase principale

>>>CAPN Mayotte Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site education.gouv.fr/
Attention : date limite de dépôt des dossiers auprès de l'IEC est le 17 Mars 2010 !



>> PERMUTATIONS

Les résultats sont attendus pour le lundi 22 mars.
Nous informerons les collègues concernés par téléphone ou courriers individuels.

>> MOUVEMENT 2010 LES DOCUMENTS D'AIDES du SNUipp37 bientôt disponibles!

Comme chaque année, le SNUipp37 va vous aider pour votre mouvement par des réunions et par ses publications.

Chaque année, près de 1000 collègues participent au mouvement départemental sur plus de 3000.

Les années précédentes, le SNUipp37 envoyait un journal à chaque collègue (participant ou non).

La complexité du mouvement (vœux géographiques, phase d'ajustement...) fait que le journal spécial mouvement va être constitué de 24 pages dont certaines en couleur (cartes) :

- 4 pages modalités du mouvement
- 4 pages fiches de contrôle enquête
- 4 pages barèmes 2008 et 2009
- 4 pages vœux géographiques
- 4 pages cartes 37 des écoles
- Et après l'ouverture du serveur : 4 pages avec les codes i-prof

Pour limiter les tirages inutiles,

nous allons procéder

différemment cette année, en envoyant le journal :

- aux adhérents 2009/2010
- 1 par école

Et à tous collègues qui souhaitent le recevoir simplement en nous le demandant par simple retour du coupon réponse ci-dessous que vous pouvez remplir en ligne sur internet.

OPERATION TRANSPARENCE

SUR LES POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

Comme l'an dernier, pour atténuer les effets néfastes de la limitation à 30 vœux, nous avons besoin du concours de toutes les écoles et de tous les collègues afin de dresser ensemble une liste de postes susceptibles d'être vacants, liste que nous souhaitons être la plus fiable possible. C'est donc à un exercice de solidarité, de grande prise en charge collective que le SNUipp 37 appelle la profession en invitant toutes les écoles et les établissements à remplir cette fiche de renseignements.

Cette liste sera régulièrement mise à jour sur le site du syndicat.

Cette liste ne pourra pas être exhaustive et ne garantit en rien que le collègue ayant annoncé son intention de participer au mouvement participe effectivement, ni que tous les collègues qui vont participer vont nous l'indiquer.

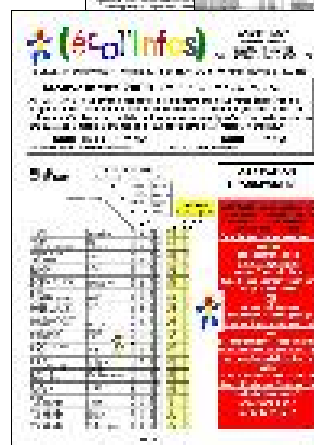
Comment procéder ?

C'est très simple, par retour de mail snu37@snuipp.fr en vous aidant de l'enquête proposée dans ce journal ou sur notre site. Nous publierons la liste avant l'ouverture du serveur et la mettrons à jour régulièrement.

Comment accéder à cette liste? Elle sera mise en ligne sur le site du snuipp <http://snuipp37.fr>



Les barèmes 2008 et 2009



Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

Le dossier spécial mouvement

>> GREVE : TOUTES ET TOUS, MOBILISONS-NOUS LE 23 MARS

Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, en l'absence de réponses satisfaisantes apportées le 15 février par le Président de la République, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés, du privé comme du public, d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

Ce jour là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève et de manifestations rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

Nos organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FSU, UN-SA, SOLIDAIRES appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation par la grève et les manifestations.

Ensemble, mobilisons-nous notamment pour :

L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et des créations de postes partout où cela s'avère nécessaire.

La résorption de la précarité dans la Fonction publique

Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.

Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous.

Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles

Des évolutions ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le retrait de plusieurs dispositifs contraires à ces principes dans les trois versants de la Fonction publique.

Nos organisations syndicales de la exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations.

Elles appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 23 mars pour faire aboutir leurs revendications.

**MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE
10 h place de la LIBERTE à TOURS**

MODALITES GREVE

☛ J'envisage de faire grève le mardi 23 mars. J'envoie ma déclaration d'intention préalable pour qu'elle parte au plus tard le vendredi 19 mars. Je suis en grève. Je ne réponds pas à l'enquête habituelle de l'IA qui suivra.

☛ Je décide finalement de ne pas participer au mouvement de grève. Je réponds donc à l'enquête habituelle de l'IA que j'ai assuré mon service, je ne ferai donc pas l'objet d'un retrait de salaire.

➔ Déclaration sous quelle forme ? Elle doit

impérativement être individuelle. Toutes les formes sont recevables : courrier ou fax et même, par mail .

**MODELE DE DECLARATION
PREALABLE
(sur notre site
<http://snuipp37.fr>)**



Fiches de contrôle

Demande de travail à temps partiel

Nom : Prénom : Tél perso : Email :

Adresse perso :

Ecole :Circonscription :

Poste occupé actuellement :

Type de temps partiel demandé :

➔ **Temps partiel de droit** 50% 75% 80% (si refus autre quotité _____)
Avez-vous accepté d'accueillir un stagiaire oui non

➔ **Temps partiel sur autorisation** 50% 75% 80% (si refus autre quotité _____)
Avez-vous accepté d'accueillir un stagiaire oui non

Si votre demande est liée à une situation particulière (sociale, financière...) n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans vos démarches.

Annualisation du temps de travail

50% annualisé : période 1 (sept à janv) période 2 (fév à juin) indifférent

JOINDRE LES DOUBLES DE VOS DEMANDES (PIECES JUSTIFICATIVES, RAISONS DE LA DEMANDE)